



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants, d'éducation
et psychologues de l'Éducation nationale**

Rouen, le 21 juin 2024

Rectorat de la région académique
de Normandie :

Affaire suivie par :

DPE 1 : Tel. : 02 31 15 50 00

DPE 2 : Tel. 02 31 30 15 16

168, rue Caponière
14061 Caen Cedex

DPE3 : Tel. : 02 32 08 95 15

DPE 4 : Tel. 02 32 08 95 22

DPE 5 : Tel. 02 32 08 95 07

25, rue de Fontenelle
76037 Rouen Cédex

(cf. liste jointe des gestionnaires)

Elodie LAMART

Secrétaire Générale Adjointe, Directrice
des relations et des ressources humaines

à

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires stagiaires*
nommé(e)s dans l'académie de Normandie
à la rentrée scolaire 2024

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements
publics du second degré (pour information)

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs académiques des services de
l'Éducation Nationale du Calvados, de l'Eure,
de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime

**Objet : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré à la
rentrée 2024.**

Réf : Note de service du 12 avril 2024 parue au BO n° 17 du 25 avril 2024.

L'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire est la première étape du parcours professionnel des
personnels enseignants et d'éducation du second degré et des psychologues de l'Éducation Nationale. Elle
comprend deux phases successives :

- la 1ère conduite au niveau ministériel (DGRH) est inter-académique. Elle consiste à nommer les
intéressé(e)s dans une académie
- la 2ème intra-académique consistant à affecter les fonctionnaires stagiaires sur un poste, est de la
compétence des recteurs.

La publication nationale des affectations dans les académies aura lieu **entre le 28 juin 2024 et le 8 juillet
2024** selon les disciplines.

La présente note de service s'adresse aux lauréats des concours de recrutement des professeurs du second
degré public : professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs d'EPS, professeurs de lycée
professionnel et conseillers principaux d'éducation nommés dans l'académie de Normandie au
1er septembre 2024.

Elle définit les règles et les modalités d'affectation en qualité de **fonctionnaire stagiaire** dans les
établissements publics du second degré.



I) Dispositif d'accueil et d'information :

Un dispositif d'accueil téléphonique et d'information est mis en place jusqu'au 17 juillet au sein de la division des personnels enseignants et d'éducation du rectorat, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 16 h 30 heures, aux numéros de téléphone affichés.

Vous trouverez également, ci-joint et sur le site académique, un organigramme des services de la Division des Personnels Enseignants (DPE) avec les coordonnées du ou de la gestionnaire de votre discipline auprès duquel ou de laquelle vous pourrez également prendre contact.

II) Calendrier de saisie des vœux :

La saisie des vœux d'affectation au sein de l'académie de Normandie se fera **selon les disciplines** (cf. annexe 3), aux dates suivantes :

- du lundi 1^{er} juillet 2024 à 14 heures au mardi 2 juillet 2024 à 14 heures
- du jeudi 4 juillet 2024 à 14 heures au vendredi 5 juillet 2024 à 14 heures
- du lundi 8 juillet 2024 à 14 heures au mardi 9 juillet 2024 à 14 heures
- du lundi 9 juillet 2024 à 14 heures au mercredi 10 juillet 2024 à 14 heures.

Attention : Ce calendrier peut éventuellement être modifié en fonction des dates des affectations ministérielles, et sous réserve d'incidents techniques. Toute modification sera annoncée en temps réel sur le site académique.

III) Saisie des vœux :

La saisie des vœux, au nombre de 5 et portant sur des zones géographiques, sans restriction, sera possible dans les créneaux indiqués ci-dessus, en utilisant l'application internet dédiée à l'adresse :

<https://bv.ac-normandie.fr/lilmac/Lilmac>

Seuls, les professeurs agrégés, qui ont vocation à enseigner en lycée, seront affectés de préférence sur des postes en lycée, dès lors qu'il en existera, à l'intérieur de la zone obtenue.

Dès la saisie de vos vœux, vous devez **immédiatement** adresser par courriel à l'adresse électronique de votre gestionnaire ou à l'adresse dpe@ac-normandie.fr, les justificatifs (cf. annexe 2) se rapportant à votre situation familiale, en précisant la discipline dans laquelle vous allez enseigner.

Le calendrier présenté en annexe 3 est à respecter impérativement. Les lauréats qui n'auraient pas saisi de vœux dans les délais impartis se verront affectés d'office sur un poste resté vacant.

IV) Résultats des affectations :

Les candidats seront classés en fonction d'un barème rappelé en annexe 1, dès lors que les pièces justificatives seront parvenues à la DPE dans les délais impartis. Les affectations prononcées au sein de l'académie, tiendront compte, dans toute la mesure du possible des vœux géographiques que les lauréats auront formulés et de leur situation personnelle. Elles seront communiquées aux intéressé(e)s par mail et courrier entre le 4 juillet et le 15 juillet 2024 selon les disciplines et aux chefs des établissements d'accueil par courriel aux mêmes dates.



V) Accueil dans l'académie :

Des journées de formation disciplinaire, d'échanges avec les corps d'inspection et les tuteurs, seront organisées la dernière semaine du mois d'août. Des informations complémentaires sur ce point vous seront communiquées ultérieurement.

VI) Prise de fonctions :

Vous serez nommé(e) professeur ou CPE stagiaire le 1er septembre 2024.

De même que les personnels titulaires, vous devrez vous présenter dans votre établissement le jour de la pré-rentrée, le vendredi 30 août 2024. Vous pourrez ainsi :

- ✓ prendre contact avec l'équipe de direction
- ✓ accomplir les formalités administratives indispensables à votre prise en charge administrative, ainsi qu'à la mise en paiement rapide de votre salaire
- ✓ être informé(e) de votre emploi du temps et de vos conditions de service.

Je vous souhaite d'ores et déjà la bienvenue dans notre académie et vous souhaite une excellente année scolaire 2024/2025.

Signé : Elodie LAMART